



DÉLIBÉRATION N° 5

VILLE DE LEVALLOIS

Centre Communal
d'Action Sociale

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SÉANCE DU 3 FEVRIER 2025**

OBJET : Création d'emplois saisonniers pour l'année 2025

Nombre de Membres composant le Conseil d'Administration	11	Votes pour	10
Nombre de Membres en exercice	11	Votes contre	/
Nombre de Membres présents	7	Abstentions	/

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Levallois, dûment convoqué en vertu de l'article R123-16 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le 27 Janvier 2025 par Madame Martine ROUCHON, Vice-présidente du CCAS, s'est réuni le 3 Février 2025, dans la salle Aristide Briand située au Rez-de-chaussée en l'Hôtel de Ville de Levallois, sous la présidence de Madame Martine ROUCHON, Vice-présidente du Conseil d'Administration du CCAS.

Administrateurs présents :

Madame Martine ROUCHON, Madame Valérie FOURNIER, Madame Hélène COURADES, Monsieur Baptiste NOUGUIER élus par le Conseil Municipal.

Madame Marie-Paule BLADIER, Madame Monique FOLLIAU, Monsieur Laurent PASCAL, Administrateurs nommés par Madame le Maire.

Administrateurs représentés :

Madame Agnès POTTIER-DUMAS, Maire-Présidente, par Madame Martine ROUCHON
Madame Marie COMBELLE, Adjointe au maire, Administratrice élue, par Madame Valérie FOURNIER
Monsieur François LASSALLE-CLAUX, Administrateur nommé, par Madame Monique FOLLIAU

Administrateur absent: /

Monsieur Joël BARDEL, Administrateur nommé

Acte publié électroniquement
le 05 FEV. 2025

Administrateur excusé: /

Du procès-verbal de cette séance a été extrait ce qui suit

CRÉATION D'EMPLOIS SAISONNIERS POUR L'ANNEE 2025

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 relative aux droits et obligations des Fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment son article 3,

VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

CONSIDÉRANT l'existence des besoins saisonniers et de la mise en place du dispositif ÔYES au sein du Centre Communal d'Action Sociale pour les mois de juillet, août et septembre 2025,

DÉCIDE

ARTICLE UNIQUE

De créer, au titre de besoins saisonniers

Pour le mois de juillet :
2 postes d'adjoint technique

Pour le mois d'août :
2 postes d'adjoint technique

Pour le mois de septembre :
1 poste d'adjoint technique

Et d'établir la rémunération mensuelle sur le grade d'Adjoint technique échelon 1, à laquelle s'ajoutent le cas échéant l'indemnité de résidence et le supplément familial de traitement.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Et ont signé au registre les membres présents.



Pour extrait conforme.

Madame le Maire - Présidente,

Martine ROUCHON
Vice-présidente du CCAS

Acte publié électroniquement
le 05 FEV. 2025